

**9^{ème} Congrès de l'AFSP
Toulouse, 5-7 septembre 2007**

Appel à communications

L'institution du débat public. Etat des lieux et perspectives de recherches

Date limite pour proposer une communication : 9 février 2007

Atelier proposé par Rémi Lefebvre et Cécile Blatrix

Créée en 1995 par la loi dite Barnier, la Commission nationale du débat public (CNDP) a vu ses compétences étendues par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 et constitue aujourd'hui une institution majeure de la démocratie participative. Un nombre croissant de travaux de sciences sociales s'est consacré à l'analyse des différents débats publics organisés par la CNDP. Après dix années d'existence, le besoin se fait aujourd'hui sentir de capitaliser les enseignements issus de ces travaux.

Les 14 et 15 septembre 2006, le colloque « L'institution du débat public : Etat des lieux et perspectives de recherches », organise conjointement par l'ICAM (CETS), le Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS) de l'Université Lille 2 et l'Institut National de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) en partenariat avec la Commission Nationale du Débat public, a été l'occasion de capitaliser les enseignements issus de ces travaux jusqu'ici relativement dispersés. Pour organiser la confrontation des analyses, un dispositif original a été mis en place, impliquant dans une dynamique collective les équipes de recherches travaillant sur le débat public, autour d'une grille commune de questionnements pour analyser les débats en situation.

L'objectif de l'atelier proposé est donc de poursuivre le travail de capitalisation et de mise en réseau initié grâce au colloque en questionnant cette institution émergente en cours de consolidation, et en portant un regard analytique sur les nouvelles scènes de démocratie participative qu'elle organise.

Après dix années d'expériences du débat public, de nombreux acteurs partagent le sentiment qu'une étape est en train d'être franchie dans l'institutionnalisation de ce dispositif, qui nécessite que soit précisés la nature et le statut du débat public dans la démocratie française. Les interventions proposées dans l'atelier seront organisées autour de ce questionnement central : quelle peut être la place du débat public dans le processus décisionnel français ? Comment appréhender la question de la « portée » et des « effets » du débat sur le fonctionnement de la démocratie ? Quelles sont les conceptions qui s'affrontent quant à ce que peut et doit être le débat public, et plus généralement, la démocratie participative ?

Au-delà de l'analyse des débats en situation, permettant de décrire comment l'activité de la CNDP a donné forme concrètement à l'idée de débat public, l'atelier sera aussi l'occasion de faire le point sur la manière dont les travaux de sciences sociales rendent compte de cette institution et la diversité de ses usages, sans négliger la question du rôle joué par la recherche dans la consolidation de cette institution. Quels sont les concepts disponibles pour analyser le débat public aujourd'hui ? Sur quelles méthodes, quels outils les chercheurs analysant le débat public s'appuient-ils, et quels sont les obstacles à cette analyse ? Quelles pistes de recherche peut-on dégager aujourd'hui ?

Chaque intervention s'appropriera ce double questionnement à partir d'un matériau empirique spécifique mis en rapport avec les travaux réalisés sur d'autres terrains.

Les propositions de communications (une à deux pages) sont à envoyer au plus tard le 9 février 2007 aux adresses suivantes :
remi.lefevre@univ-lille2.fr;
cecileblatrix@hotmail.com;
blatrix@dsp.univ-paris13.fr